

de placement efficace grâce à des Centres de Main-d'œuvre situés à des endroits stratégiques, aider les travailleurs à exploiter au maximum leurs talents en leur donnant des conseils ou en les dirigeant vers des cours de perfectionnement ou de recyclage, aider les employeurs à recruter des travailleurs qualifiés et à assurer la planification à long terme de leurs effectifs en leur fournissant des informations récentes sur les disponibilités en main-d'œuvre et sur le marché du travail, aider les travailleurs et les employeurs à s'adapter aux transformations technologiques en collaborant avec eux à des programmes d'adaptation de la main-d'œuvre, organiser des services d'accueil, d'installation et de placement à l'intention des immigrants, et faire remplir les formalités aux voyageurs internationaux et assurer l'application, au Canada, de la Loi et du Règlement sur l'immigration en fournissant les aménagements nécessaires à l'étude des demandes soumises par des Canadiens qui désirent parrainer ou désigner des personnes apparentées.

Durant l'année financière terminée le 31 mars 1972, les Centres de Main-d'œuvre du Canada ont aidé quelque 902.000 personnes, sans compter les travailleurs occasionnels, à trouver un emploi permanent, et ils ont orienté 308.000 autres clients vers des cours à temps plein ou à temps partiel dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada. Au cours de la même période, environ 17.000 clients ont été orientés vers des programmes fédéraux-provinciaux de recyclage, et plus de 70.000 travailleurs et personnes en formation ont reçu des indemnités de déplacement et de transport dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada.

Division de la main-d'œuvre. Sous la direction du sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre), les quatre directions de la division dispensent des programmes et services de placement par l'entremise des Centres de Main-d'œuvre du Canada.

La Direction des services aux employeurs s'occupe de la demande sur le marché du travail, fournissant des lignes directrices quant au développement et à l'utilisation des services de placement à l'intention des employeurs ainsi que de l'information spécialisée sur les besoins de l'industrie. Elle dirige les activités du Service consultatif de la main-d'œuvre du Canada dont le rôle est d'aider les industries qui doivent réorganiser leurs effectifs en raison des transformations technologiques. Elle est également chargée du Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada, créé dans le but de faciliter le déplacement des travailleurs vers des secteurs offrant des possibilités d'emploi. La Direction de l'utilisation de la main-d'œuvre s'occupe de l'offre sur le marché du travail. Elle formule des politiques et des directives devant servir à l'orientation des travailleurs et met au point des tests d'aptitude et de compétence utilisés par les conseillers des Centres de Main-d'œuvre du Canada. La Direction assure également la mise en œuvre de programmes visant à aider les nouveaux venus sur le marché du travail et les étudiants en quête d'un emploi d'été. La Direction de la formation de la main-d'œuvre dirige des programmes destinés à aider les travailleurs adultes sous-employés, désavantagés ou en chômage à se perfectionner. Des cours de formation sont achetés à des écoles provinciales ou privées ou grâce à des contrats avec des employeurs, et les participants touchent un salaire ou reçoivent des allocations de formation. La Direction des programmes spéciaux coordonne l'application de tous les programmes et services de main-d'œuvre à l'intention des chômeurs défavorisés.

En 1972-73, le gouvernement fédéral a poursuivi l'exécution de son plan spécial relatif à l'emploi inauguré en octobre 1971 dans le but d'atténuer le chômage saisonnier tout en relevant le niveau de compétence des travailleurs et en contribuant à l'amélioration de la communauté et à l'essor économique. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est chargé de deux éléments du plan: le Programme d'initiatives locales, qui a créé en 1971-72 quelque 92.500 emplois dans le cadre de 5.700 projets communautaires élaborés, organisés et dirigés par de simples citoyens et financés par le ministère, et le Programme de formation en cours d'emploi de la main-d'œuvre du Canada grâce auquel plus de 42.500 emplois ont été créés au cours de l'hiver 1971-72 par le moyen de 12.300 contrats de formation entre des employeurs du secteur privé et le ministère.

Division de l'immigration. Sous la direction du sous-ministre adjoint (Immigration), la Division est chargée de faire appliquer la Loi et le Règlement sur l'immigration. Elle comporte un Service étranger qui a pour fonctions de choisir, d'examiner les immigrants et de les faire venir au Canada, et une Direction du service intérieur qui élabore les marches à suivre et les procédures au Canada même, notamment en ce qui concerne l'admission des immigrants et des non-immigrants, l'arrestation des personnes qui enfreignent les lois canadiennes une fois